



## Fausses plaques d'immatriculation : comment s'en sortir, par Maître Lesage

**La prolifération des fausses plaques d'immatriculation touche de plus en plus de monde, avec une très forte progression ces dernières années. Maître Lesage nous explique quelles sont les réactions à adopter dans cette situation.**

Avec une croissance de 98% en 2011 et 73% l'année suivante, le nombre de **fausses plaques d'immatriculation** en circulation ne cesse d'augmenter ces dernières années, pour atteindre un chiffre estimé à 17 479 en 2012. Maître Lesage revient sur les origines de ce phénomène et prodigue ses conseils sur les attitudes à adopter dans ces cas-là.

Le Défenseur des droits a tiré la sonnette d'alarme dans un rapport rendu public le 22 octobre 2013, où il dénonce l'explosion des cas d'usurpations d'immatriculation ou « doublettes ». Ce phénomène s'est développé, en raison de la multiplication des constats d'infraction sans interception du conducteur du véhicule (procès verbaux « à la volée » ou par radars, de vitesse ou feu rouge).

Si vous recevez un procès-verbal pour une infraction que vous êtes certain de n'avoir pas commise, vous pouvez donc être victime d'une doublette. Il peut toutefois s'agir d'une simple erreur de retranscription de la plaque d'immatriculation par l'agent au moment de la rédaction du PV. Dans ce cas, vous n'êtes pas victime d'une doublette, mais d'une simple erreur de plume, désagréable certes, mais beaucoup moins grave, car elle ne se reproduira pas.

En cas de doublette, si le véhicule utilisé est de marque et modèle identiques au vôtre, rien ne permet de distinguer le vrai du faux, sur les photos prises par un radar, par exemple. Dès lors, vous recevez un avis de contravention, à votre nom, et portant une immatriculation, une marque et un modèle de véhicule, strictement identiques au vôtre. Il est possible de contester l'infraction, mais c'est à vous de prouver votre innocence.

Le moyen le plus efficace est de prouver (par attestations écrites ou témoignages, billets de train ou d'avion, tickets de péage avec paiement par votre carte bancaire) que vous étiez à un endroit très éloigné de l'infraction au moment de sa commission. Si vous ne pouvez pas apporter cette preuve, c'est beaucoup plus compliqué, voire impossible, d'être blanchi.

Vous devez par ailleurs, déposer plainte pour usurpation de plaque minéralogique. Il s'agit en effet d'un délit. « *Le fait de mettre en circulation un véhicule à moteur ou une remorque muni d'une plaque ou d'une inscription ne correspondant pas à la qualité de ce véhicule ou à celle de l'utilisateur est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende* » (article L.317-4-1 du code de la route).

Par ailleurs, il est conseillé, si vous pensez avoir été victime de doublette, de demander le changement de votre numéro d'immatriculation. Il est possible de vous rendre en préfecture et de demander une nouvelle immatriculation, avec laquelle vous n'aurez plus ces problèmes. Cette formalité est gratuite.

En revanche, il faut obligatoirement au préalable avoir déposé plainte pour usurpation de plaque d'immatriculation. Vous devez ensuite vous rendre en préfecture, muni du justificatif du dépôt de plainte. La nouvelle immatriculation vous permettra d'éviter que le phénomène se reproduise.

### **FAUSSES PLAQUES D'IMMATRICULATION : L'EXPLOSION**

### **PV SANS FRONTIÈRES : LA DIRECTIVE EUROPÉENNE ENTRETIENT LE STATU QUO**